



PLAN STRATÉGIQUE

2020 - 2023



APPRENDRE. SERVIR. PROGRESSER.



NOS PRINCIPALES VALEURS

INTÉGRITÉ

L'organisation est unie et se conforme à ses rôles et responsabilités partagés pour appuyer le Programme des cadets de l'Air.

DÉVOUEMENT

Les membres de la LCA assument passionnément leurs rôles et responsabilités et continueront de donner des possibilités nouvelles et durables aux cadettes et cadets de l'air.

BÉNÉVOLAT

Nos bénévoles comprennent l'importance de mettre leur temps, leurs connaissances et leurs compétences au service de la jeunesse et de son avenir. La LCA s'engage à élargir son réseau de bénévoles.

RESPECT

Nous reconnaissons l'importance des bénévoles et des autres intervenants. Le fait que ce soit une valeur fondamentale permet de voir à ce que toutes les interactions favorisent la mise en confiance et l'appréciation de notre jeunesse à sa juste valeur.

APPUI

Nous continuerons à aider les jeunes à acquérir de l'expérience de vie et à accéder à des ressources et à des soutiens grâce aux rôles et responsabilités que nous partageons dans le cadre du Programme des cadets de l'Air.



MESSAGE DU PRÉSIDENT

À mesure que le Programme des cadets de l'Air évolue en fonction des possibilités et des défis nouveaux, la Ligue des cadets de l'Air (LCA) doit en faire autant. Notre jeunesse cherche des organisations qui peuvent l'aider à réaliser ses rêves, ses ambitions et son avenir professionnel. La LCA veut que les jeunes privilégient le Programme des cadets de l'Air et que celui-ci puisse s'ouvrir et s'adapter au changement sociétal et environnemental et continuer à mettre en œuvre notre vision et notre mandat.

« NOTRE VISION CONSISTE À RECONNAÎTRE QUE LA JEUNESSE EST NOTRE AVENIR ET À DÉVELOPPER NOTRE CAPACITÉ DE LUI OUVRIR DES PORTES AFIN QU'ELLE PUISSE ATTEINDRE SES OBJECTIFS, METTRE SES TALENTS EN VALEUR ET PROFITER D'OCCASIONS À MESURE QU'ELLE DÉCIDE DE SON AVENIR. »



Le Comité national de planification stratégique a été créé pour procéder à un examen coopératif ascendant de notre organisation. Il a demandé aux membres locaux et provinciaux et aux autres intervenants de contribuer à l'établissement des objectifs futurs de la LCA. La méthode employée a compris des sondages, des recherches et des études documentaires. Les travaux nous ont permis de cerner une nouvelle vision et un nouvel énoncé de mission cadrant avec nos buts et objectifs. Pendant la réunion semestrielle de 2019, le Conseil et les présidents des CP ont examiné et revalidé les buts et objectifs et fixé six objectifs visant à renforcer et à élargir notre organisation et le soutien qu'elle apporte aux cadettes et cadets de l'air. Notre plan stratégique identifie toutes les parties prenantes et s'appuie sur nos fondations. Il reconnaît l'importance de notre effectif de bénévoles à tous les niveaux de la ligue et l'importance de la collaboration.



1940

Le ministre de l'Aviation de la Défense nationale Charles G. Power a créé un groupe dirigé par des bénévoles en partenariat avec l'ARC

1941

9 avril - Au moyen de lettres patentes, le Secrétaire d'État du Canada a autorisé l'exploitation d'une société sans but lucratif

1972

La Société de la disposition des biens de la Couronne a permis à la LCA d'acquérir un avion L-19 libéré par les Forces armées canadiennes

AUJOURD'HUI

À ce jour, on estime que près d'un million de jeunes canadiens ont pris part au Mouvement des cadets de l'Air

1940

11 novembre - L'ordre PC 6647 autorisait la formation de la Ligue des cadets de l'Air du Canada

Années 60

Les membres de l'Ouest de la Ligue ont lancé un programme d'achat de vol à voile expérimental pour les saisons du printemps et de l'automne

~28 000 jeunes font partie de l'un ou l'autre des 450 escadrons à travers le Canada

EN DÉTAILS

NOS DÉBUTS

En 1940, le ministre de l'Aviation, l'Honorable Power, qui se rendait bien compte du besoin impérieux de former des cadets de l'Air, convoqua un groupe de civils éminents et les pria de bien vouloir constituer, à l'échelle nationale, un organisme bénévole chargé de parrainer ce mouvement en plein essor et de lui donner davantage d'ampleur. La réponse a été immédiate et une organisation civile a été rapidement créée pour travailler en partenariat avec l'ARC. Et, comme les événements allaient le démontrer, cette collaboration fut à la base même des succès retentissants du Mouvement des cadets de l'Air du Canada. Le 11 novembre 1940, l'ordre PC 6647 était accepté. Cet ordre autorisait l'organisation des escadrons des cadets de l'air: Corps de cadets de l'air junior pour les garçons de 12 à 14 ans et Corps seniors pour les 15 à 18 ans. Le 9 avril 1941, le secrétaire d'État du Canada a officiellement accordé, par lettres patentes, une charte établissant la Ligue des cadets de l'Air du Canada, l'autorisant à fonctionner comme une société de bienfaisance sans but lucratif. Il a également autorisé la Ligue à prévoir l'établissement de succursales de la Société dans toutes les régions du Canada.

Cette charte a été demandée par le Chef d'État-major de l'air William (Billy) Bishop, George B. Foster et Hugh P. Illsley.

Vers le milieu des années soixante, il était devenu manifeste que les cadets de l'Air n'avaient pas assez souvent l'occasion de vivre l'expérience enivrante que procure le vol en avion. Soucieuse de maintenir l'intérêt des cadets, la Ligue décida de « donner des ailes aux cadets de l'Air ». À l'été de 1965, les membres de l'Ouest instituaient un programme de vol à voile expérimental en collaboration avec le camp d'été des cadets de l'Air à Penhold (Alberta). En 1967, la Ligue des cadets de l'Air mettait sur pied un programme d'acquisition de planeurs en vue de se doter d'un parc de planeurs bien à elle dont elle se servirait non seulement durant les camps d'été, mais aussi pendant la saison de vol à voile du printemps et de l'automne.

Vers la fin de 1972, la Ligue s'est vu offrir la chance de faire l'achat, à prix très avantageux, d'appareils L-19 excédentaires mis au rancart par les Forces canadiennes, cette occasion procurant une impulsion formidable au Programme de vol en avion et de vol à voile des cadets de l'Air. Ces avions furent acquis par l'entremise de la Corporation de disposition des biens de la Couronne et d'appareils qui continuent de jouer un rôle des plus utiles auprès des autres appareils de la Ligue pour le programme de vol à voile, celui-ci étant sans aucun doute le programme de vol à voile le plus important de toute la planète.

La valeur assurée actuelle des planeurs et des avions de remorquage est de près de 11 millions de dollars. Le programme de vol à voile est un effort de partenariat entre les Forces armées canadiennes et la Ligue des cadets de l'Air et est mené conformément aux modalités d'un protocole d'entente (PE) renouvelable de cinq ans. Les cadets de l'Air effectuent en moyenne plus de 50 000 vols de planeurs chaque année.

Depuis la création de la Ligue des cadets de l'Air du Canada en avril 1941, près d'un million de jeunes Canadiens ont participé au programme des cadets de l'air. Grâce aux nombreux partenaires de l'industrie, aux donateurs et aux efforts de milliers de bénévoles qui aident à gérer nos opérations, la Ligue des cadets de l'Air a bâti une communauté de soutien qui s'efforce de maintenir l'éducation et le développement positif des jeunes comme notre principale priorité.

*On estime que d'une manière
ou d'une autre, 50 000
Canadiens participent au
Mouvement des cadets de l'air.*



NOTRE ORGANISATION

La Ligue des cadets de l'Air du Canada est composée d'organisations (nationale, provinciales et locales) sans but lucratif qui travaillent ensemble en fonction de notre vision.

PALIER NATIONAL

La Ligue est régie par un Conseil des gouverneurs composé d'un maximum de seize citoyens canadiens. Le conseil est guidé par un certain nombre de comités fonctionnels et par un Conseil consultatif composé des anciens présidents de la Ligue. Le Conseil a un siège administratif à temps plein à Ottawa sous la supervision du Directeur général.

PALIER PROVINCIAL ET TERRITORIAL

Il existe onze comités provinciaux et territoriaux. Chaque comité provincial/territorial est composé des présidents de comités de répondants de tous les escadrons et de toute autre personne pouvant être élue à un comité de répondants ou au Comité provincial/territorial lui-même. Des mesures nécessaires sont prises afin d'encourager des citoyens éminents et influents à s'associer aux comités provinciaux/territoriaux en devenant membres des Conseils consultatifs ou membres honoraires. Les CP/T se réunissent une fois l'an pour élire un président, des vice-présidents et d'autres dirigeants. Dans certains cas, ils embauchent du personnel à temps complet pour la gestion des activités de la Ligue menées dans tous les escadrons des cadets de l'Air sous leur compétence respective. Les comités provinciaux/territoriaux sont financés par les contributions publiques et les efforts de financement de chacun de leurs escadrons. Les comités provinciaux / territoriaux sont propriétaires de tous les planeurs et avions-remorqueurs fournis aux FC pour la formation des pilotes de planeur et pour les vols de familiarisation offerts aux cadets de l'Air.

PALIER LOCAL

Le succès du Mouvement des cadets de l'air dépend des milliers de bénévoles qui offrent volontairement leur temps, des contributions financières ainsi que d'autres formes d'aide matérielle, afin de promouvoir et d'appuyer les escadrons des cadets de l'Air. La Ligue des cadets de l'Air du Canada (LCA) reconnaît que le programme des cadets de l'air est axé sur la collectivité et, par le fait même, encourage la participation de parents, de clubs sociaux, d'organismes, de sociétés et d'individus voulant appuyer le Mouvement des cadets de l'air. Il existe plusieurs moyens pour la communauté de s'impliquer:

- En devenant répondant d'escadron en aidant à former un nouvel escadron des cadets de l'air ou en devenant un membre d'un escadron existant, tout en fournissant de l'aide financière et du matériel de support sur une base continue ;
- En devenant un membre d'un comité de répondants d'escadron (CRE) approuvé, qui procure une gestion continue civile afin de s'assurer que les responsabilités du CRE soient réalisées avec succès et
- En devenant un contributeur d'escadron qui souhaite tout simplement offrir son temps personnel, de l'aide financière et matérielle lorsque les circonstances le permettent.



NOTRE MANDAT

Aider la jeunesse à accroître ses connaissances au sujet de l'aéronautique et de l'aérospatiale grâce à la mise en œuvre de ressources et de programmes éducatifs.

Aider les jeunes à devenir de meilleurs citoyens engagés en leur donnant accès à des ressources et programmes éducatifs, y compris une formation en leadership et en communication, des possibilités de bénévolat ainsi que des récompenses et des bourses d'études.

Collaborer avec nos partenaires des FAC à l'acquittement de nos rôles et responsabilités partagés de soutien du programme des Cadets de l'Aviation royale du Canada.

NOTRE VISION

Une organisation axée sur l'aviation qui prépare les jeunes à être des citoyens engagés du Canada

NOTRE MISSION

Inciter les jeunes du Canada à acquérir et à maintenir un intérêt à l'égard de l'aviation, du leadership et du civisme, de concert avec les Forces armées canadiennes et d'autres organisations

NOS RESPONSABILITÉS

Les responsabilités de la LCA envers le Programme des cadets de l'Air sont indiquées dans le protocole d'entente établi en juin 2020 avec les Forces armées canadiennes :

- Participer à un cadre de consultation établi d'un commun accord;
- Recommander, superviser et aider les comités locaux;
- Superviser la mise à disposition d'installations, de matériel, de moyens de transport et de soutien financier qui ne sont pas fournis par les FAC;
- Entretenir des relations avec l'industrie privée, des organisations non gouvernementales, des gouvernements provinciaux et territoriaux et des administrations municipales;
- Appuyer les activités de communication;
- Appuyer l'attribution de distinctions, de récompenses, de bourses et de subventions aux cadets et aux corps de cadets et escadrons;
- Assurer sur demande d'autres soutiens qui ne sont pas assurés par les FAC.





BUTS ET OBJECTIFS

1 Stabilité financière et croissance future

2 Modèle de gouvernance

3 Engagement des intervenants

4 Rapprochement de l'industrie
aéronautique

5 Recrutement et maintien de l'effectif
des bénévoles

6 Acquiescement des
responsabilités envers les FAC

En tant qu'organisme de bienfaisance national reconnu, la LCA veut avoir les moyens financiers et la capacité de fournir les ressources, les systèmes et les services nécessaires pour atteindre ses buts et objectifs dans l'ensemble du Canada.

B U T

Capacité d'assurer sa stabilité financière et sa croissance future.

O B J E C T I F S

1. Établir un nouveau modèle national de financement de la LCA.
2. Assurer une gestion administrative et un soutien efficaces au sein de la LCA.

La LCA doit voir à ce que sa structure de direction et de gestion permette d'atteindre les objectifs de la Ligue relatifs à la législation, à la réglementation et à l'organisation. La LCA doit pouvoir accroître et élargir les services, les soutiens et les conseils qu'elle assure à ses membres et aux autres intervenants.

B U T

Établissement d'un modèle de gouvernance.

O B J E C T I F S

1. Établir des mesures et des systèmes d'évaluation du rendement à l'échelle national.
2. Établir un programme de gestion des risques.
3. Procéder à un examen de la gouvernance nationale.

La LCA s'efforcera d'accroître et d'élargir ses ressources, partenariats, initiatives et relations. La LCA s'engage à donner plus de possibilités aux cadettes et cadets de l'air, à ses bénévoles et à ses membres. Elle déterminera et prendra des moyens d'améliorer son modèle opérationnel, de mettre en œuvre des initiatives de financement et d'améliorer les services et les possibilités qu'elle offre aux jeunes.

B U T

Améliorer et élargir la participation et l'appui des intervenants (CP/T, CRE, commanditaires, partenaires et donateurs)

OBJECTIFS

1. Établir un plan de communication et des normes de marque de la LCA.
2. Inciter les intervenants internes et externes à s'impliquer et leur en donner de nouvelles occasions.
3. Créer de nouvelles possibilités d'accorder des subventions, des récompenses et des bourses d'études.
4. Promouvoir et encourager le recours à la « voix de la jeunesse ».

La LCA s'engage à voir à ce que les FAC, ses partenaires de l'industrie et les entreprises privées continuent de lui apporter de l'aide, des relations, des ressources et des efforts d'intervention à l'appui de différents programmes et initiatives du Programme des cadets et de la Ligue. La LCA veut donner à des particuliers et à des entreprises de nouvelles possibilités d'appuyer les initiatives de la Ligue en tant qu'ambassadeurs, experts en la matière et défenseurs de cause. Nous cherchons des initiatives qui aideront à apporter des solutions financières et de financement à l'appui des activités menées par la LCA dans le cadre du Programme des cadets et en matière de renouvellement de la flotte, de perfectionnement de la main-d'œuvre et de bourses d'études.

B U T

Favoriser la croissance soutenue du Programme des cadets de l'Air pour qu'il englobe l'industrie de l'aviation canadienne et mondiale.

O B J E C T I F S

1. Continuer à déterminer et à favoriser les changements à apporter au Programme des cadets de l'Air de concert avec notre partenaire des FAC.
2. Trouver et réaliser des possibilités faisant appel à l'implication des secteurs privé et public.

La LCA reconnaît le besoin de recruter et de maintenir à son service des bénévoles qualifiés et motivés dans les différentes communautés canadiennes afin de pouvoir soutenir sa croissance future. La Ligue s'engage à attirer et à maintenir en service des bénévoles assumant des responsabilités de la Ligue à tous les niveaux de l'organisation, à s'assurer que les bénévoles soient dûment filtrés et inscrits selon la réglementation et à leur donner la formation nécessaire pour qu'ils remplissent leurs fonctions de façon efficace et sécuritaire à tous les niveaux.

B U T

Établir un effectif de bénévoles durable et croissant au sein de la LCA.

O B J E C T I F

1. Dresser un plan de recrutement et de maintien de l'effectif des bénévoles.

La LCA continuera à soutenir et à améliorer les rôles et les responsabilités qu'elle partage avec les FAC. Ces rôles et responsabilités satisfont aux besoins courants du Programme des cadets de l'Air.

B U T

Continuer à accroître notre capacité d'assumer nos responsabilités envers les FAC.

O B J E C T I F S

1. De concert avec les FAC, continuer à développer le programme de vol des cadettes et cadets de l'air.
2. Continuer à appuyer le programme des récompenses et titres honorifiques des cadettes et cadets.
3. Surveiller l'acquittement des responsabilités de la LCA et présenter des rapports à son sujet.
4. Améliorer les programmes qu'appuie la LCA.
5. Donner dans toute la mesure du possible une instruction facultative approuvée par les FAC.
6. Continuer à appuyer et à améliorer le programme d'ÉICA.